
Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 8

Absents : 0

Pouvoirs : 2

Votants : 10

Séance du 06 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 06 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Mathieu BAECHLE, Michel BETIS, Nathalie CERVEAUX, Jean Pierre DEFRANCE, Pierrette DEFRANCE, Michel FORTERRE, Michèle MATHIEU, Maryse NICOLAS

Représentés: Maxime FAIRISE par Mathieu BAECHLE, Rémi SYLVESTRE par Nathalie CERVEAUX

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean Pierre DEFRANCE

Ordre du jour ;

- Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols
- Délégation au Maire pour le dégât des eaux du logement communal
- Affaires diverses

Objet: Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols - 2024 017

L'article L.2231-1 du Code général des collectivités territoriales précise que le maire d'une commune ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doté d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale présente au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes.

Le rapport rend compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints et permet d'analyser la consommation d'espaces NAF (Naturels, Agricoles et Forestiers) à l'échelle de la commune.

Le rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante. Le débat est suivi d'un vote.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante font l'objet d'une publication dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 2131-1 du CGCT.

Monsieur le Maire d'AVRAINVILLE présente au conseil municipal le rapport local de suivi de l'artificialisation pour la commune d'AVRAINVILLE concernant la période 2011/2022 réalisé avec l'application Mon diagnostic artificialisation <https://mondiagartif.beta.gouv.fr/rapport-local>

Sur le ban communal d'AVRAINVILLE, un total de 0,4 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) a ainsi été consommé sur la période donnée dont 0,4 ha ou % à usage d'habitat, 0 ha ou % pour l'activité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la présentation du bilan de la consommation d'ENAF faite par Monsieur le Maire
- VALIDE le rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols pour la commune d'AVRAINVILLE

Objet: Délégation au Maire pour le dégât des eaux du logement communal - 2024 018

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, lors de l'installation de la fibre du logement communal, l'employé du sous-traitant de FREE est passé par la toiture et a percer les tuiles ainsi que la membrane étanche. Depuis ce jour, le locataire du logement communal subit des infiltrations.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui donner délégation pour intenter une action en justice afin de régler ce problème de dégât des eaux dans le logement communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- de donner délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.

Affaires diverses

Etat des coupes et destination des produits pour 2025

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 2 octobre dernier établi par les services de l'ONF, celui-ci indique les parcelles qui seront exploitées durant cette fin de saison.

Repas des aînés du lundi 11 novembre

Il est proposé de faire du co voiturage, les équipes sont formées.

Assurances

Il n'a pas été souhaité de renouveler les offres faites par le groupement organisé par la communauté de communes.

Saint-Nicolas

Nathalie FERRY a proposé de renouveler l'opération avec l'association ASD pour cette festivité : après-midi jeux pour les enfants et parents, friandises offertes aux enfants.

Embellissement et préservation des ressources dans le village

Outre la pose et l'investissement d'une pompe à bras sur un puits par l'association AEP, il est prévu de planter deux arbres dans la Grande Rue aux emplacements réservés de longue date à cet effet.

Maison BRAUX

Suite à la dernière réunion avec l'ANCT, les services de l'Etat, la communauté de communes et Mr PACHOT, il a été fait la remarque que rien ne pouvait avancer sur le dossier tant que les experts des assurances n'avaient pas donné leurs avis sur l'état du mur mitoyen.

Après cela, ils ont donc été sollicités, il semblerait que ça soit en bonne voie, mais nous sommes toujours en attente..

Fin de séance 21h15

Fait à Avrainville,
le 07/11/2024

Jean Pierre DEFRANCE

Michel FORTERRE

Secrétaire de séance

Maire de AVRAINVILLE